

partenaires. Vraisemblablement, le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires devraient y être représentés d'une façon quelconque étant donné qu'ils sont responsables en grande partie de la mise en oeuvre de la stratégie.

La Société canadienne du SIDA a recommandé que tous les ordres de gouvernement reconnaissent qu'ils ont un rôle de premier plan à jouer dans la lutte contre le sida. Elle reconnaît toutefois que pour le mener à bien, ils doivent ériger un partenariat avec les organismes communautaires et les organisations représentant ceux qui sont directement touchés par le sida. La Société a fait remarquer qu'il "faut se faire l'écho de la population et amener les décideurs à collaborer avec les organismes communautaires".

Le Comité est d'avis qu'un processus officiel de consultation s'impose pour que le partenariat soit partie intégrante de la mise en oeuvre de la stratégie nationale. Le conseil proposé réunit tous les partenaires mentionnés par la Société canadienne du SIDA et plusieurs autres qui, selon le Comité, devraient aussi être consultés, quoiqu'ils pourraient ne pas tous être mis à contribution au même niveau. Le processus de consultation pourrait être structuré de façon à faire ressortir les différents intérêts en cause. Il n'y aurait pas nécessairement lieu de créer de nouveaux services. Le Centre fédéral sur le SIDA pourrait assurer le secrétariat nécessaire à l'organisation de réunions à intervalles réguliers.

Il serait peut-être préférable que l'organisme à qui sera confiée la gestion de la stratégie soit composé de personnes qui posséderaient les connaissances et l'expérience voulues sur la réaction à la maladie, mais qui n'auraient pas de liens avec celles qui seraient chargées de mettre en oeuvre la stratégie. Il leur faudrait être assez étroitement liées aux gouvernements et aux organismes non gouvernementaux visés pour avoir droit à la confiance des principaux partenaires et être en mesure de les influencer, mais il leur faudrait aussi en être assez détachées pour pouvoir exercer un rôle de surveillance. Il s'agit, sans contredit, de conditions difficiles à remplir et, en bout de ligne, c'est au Ministère